

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

**Recommandé A.R.**

**Lettre ouverte**

**Objet** : Radiofréquences et Santé  
Comité de dialogue

**A l'attention de Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur Général**

Copie à **Monsieur Georges MERCADAL**, Président du Groupe de dialogue « Radiofréquences et Santé »

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse bonne réception du courrier du 20 février dernier par lequel vous indiquez que l'ANSES n'a aucun pouvoir décisionnaire pour décider de la date du déploiement des réseaux 4G, notamment pour tenir compte d'une éventuelle étude sanitaire préalable.

Encore une fois, nous nous retrouvons confrontés à une situation où personne ne s'estime investi d'une mission de régulation. Sur les questions sanitaires, les ministères techniques renvoient au ministère de la santé, lequel assène que « son expert, c'est l'ANSES » et l'ANSES estime... ne pouvoir rien faire. Les opérateurs déploient ainsi ce qu'ils veulent (4G, mais aussi femtocells...), comme ils veulent et quand ils ne souhaitent, sans aucune forme de gouvernance. Exit le citoyen, ne restent plus que des clients auxquels on propose des services individuels sans aucune réflexion sur l'impact collectif.

Je veux bien admettre que la question « radiofréquences et santé » soit « au cœur des préoccupations » de l'ANSES. Mais cela ne suffira pas pour faire avancer quoi que ce soit !! Les préoccupations n'ont aucun impact sur la réalité, ce sont les actes qui en ont. Et comme nous le martelons à nos enfants « quand on veut, on peut ! »

Or, Robin des Toits avait formulé une demande précise : que l'impact sanitaire et en termes d'exposition soit mesuré avant le déploiement de la 4G. Face à cette question, Monsieur MERCADAL avait indiqué qu'on pourrait peut-être « évaluer la faisabilité » d'une telle étude, avant la 4G. Depuis, sans ciller, les différents opérateurs ont annoncé, essentiellement dans le but de contrer Free d'ailleurs, une accélération du déploiement de leur réseau 4G. Acceptera-t-on de voir la santé des populations subordonnée aux seules rivalités commerciales ?

La question reste donc entière et Robin des Toits la pose à nouveau : concrètement, quelle étude préalable de l'exposition induite par la 4G et de son impact sanitaire sera réalisée avant la mise en service de ce réseau ? Qui peut décider de subordonner le déploiement à l'étude ? Et si l'ANSES n'est pas décisionnaire, quel message envoie-t-elle à ce sujet aux pouvoirs publics, au-delà de la seule transmission de courrier ?

Dans l'attente de vous lire,

Paris, le 06 Avril 2012

**ANSES**  
**AGENCE NATIONALE DE SECURITE**  
**SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE**  
**L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL**  
27-31 avenue du Général Leclerc  
94701 MAISONS-ALFORT Cedex

**Agnès FONTANA**  
Représentante de l'association nationale  
au comité « Radiofréquences et Santé »